

DEPARTEMENT DE LA
DORDOGNE



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LIMEUIL

SEANCE DU 17 DECEMBRE 2015

Nombre des Conseillers :

En exercice : 11
Présents: 10
Votants : 11

L'an deux mil quinze le 17 décembre
Le Conseil municipal de la commune de LIMEUIL
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de la mairie, sous la
présidence de Monsieur Jean-Claude HERVÉ, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 11 décembre 2015

PRESENTS: Jean Claude HERVÉ – Laurence NINNIN – Francis MARIN –
Dominique RICHARD – Hélène MERINO – Bruno DURAND
Johannes VAN STRIEN – Benoît BOUSSIQUET – Laetitia MARTINS DA COSTA

ABSENTS :

Nicole HULOT a donné procuration à Hélène MERINO
Michel FOUILLET est arrivé au troisième point de la réunion (acceptation des devis
pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie)

Secrétaire de séance : Francis MARIN

Divers :

Il est proposé les points divers suivants à rajouter à l'ordre du jour :

- Dons
- Convention avec Mme CHATIN
- Avenant n° 2 à la convention relative aux travaux d'aménagement de la place du Port.
- Transfert prêt affecté aux travaux d'aménagement de la place du Port.

Approbation du procès verbal du conseil Municipal du 24 novembre 2015 :

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2015.

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 24 novembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

1 – Augmentations de crédits budget service de l'eau potable :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de faire des augmentations de crédits sur le budget du service AEP de la façon suivante :

Investissement recettes :

2158-040 (autres amortissements) + 20 000,00€

Investissement dépenses :

2315 (installations techniques) + 20 000,00€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants approuve ces augmentations de crédits.

2 – Urbanisme :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal qu'afin de faciliter la bonne administration de la commune et de raccourcir le délai de traitement de certains dossiers, que celui-ci lui donne délégation de pouvoir en matière d'urbanisme pour tout contentieux et actions en justice (administratif ou pénal).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants :

Donne pouvoir à Monsieur Maire d'intenter toutes les actions nécessaires en justice (administratives ou pénales) en matière d'urbanisme pour défendre les intérêts de la commune ou pour les actions intentées contre elle en cas de constat d'infraction ou d'irrégularité.

Donne délégation de signature au Maire pour les actions citées ci-dessus

Donne ces délégations à Monsieur le Maire jusqu'à la fin de son mandat pour effectuer opérations décrites ci-dessus

3 – Devis travaux réfection toiture de la mairie :

Monsieur Bruno DURAND présente au conseil municipal les devis suivants pour les travaux de réfection de la toiture de la mairie :

Entreprise REZENDE PEDRO Eric :	71 144,40€ TTC
Vincent MENOT et Espace bois 24 :	74 124,96€ TTC
CCM Alloise :	64 823,60€ TTC
EURL DELMARES Gilles :	60 263,21€ TTC
SOLIBAT SARL LANDON :	84 273,60€ TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte le devis de l'entreprise EURL DELMARES Gilles pour un montant de 60 263,21€ TTC

4 - Primes de fin d'année :

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer une prime de fin d'année aux employés communaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants décide d'attribuer une prime de 230,00 aux employés communaux au prorata du nombre d'heures qu'ils effectuent pour la commune de Limeuil à savoir.

LAFON Loïc :	230,00€
LAFON Jérôme :	85,43€
PISTRE Laura :	172,49€
CALES Danielle :	151,29€
LECOURT Danièle :	131,43€

En ce qui concerne Quentin JURKOWSKI , vu son nombre d'absences répétées et son manque d'assiduité au travail le conseil municipal par 9 voix pour et 2 voix contre décide de ne pas lui attribuer une prime de fin d'année

5 - Don association des Anglicans :

. Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'association des Anglicans a fait un don à la commune de Limeuil d'un montant de 1 669,97€ pour les frais de chauffage et d'électricité pour l'année 2015 lors des offices à l'Eglise Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

6 - Don football club de limeuil :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le football Club de Limeuil a fait un don à la commune de Limeuil d'un montant de 1 807,75€ pour la participation à hauteur de 50% HT de l'achat du chauffe-eau des vestiaires du stade de football.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

7 – Don comité des fêtes :

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le comité des fêtes a fait un don à la commune de Limeuil d'un montant de 305,00€ qui correspond à la différence entre l'encaissement du prix du repas et le montant de la facture du traiteur pour le repas du 12 décembre

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte ce don.

8 – Convention avec Mme CHATIN :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation du domaine public à intervenir entre la commune de Limeuil et Mme Valérie CHATIN concernant sa terrasse qui est implantée sur le domaine public le long de l'Eglise Sainte Catherine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres votants accepte les termes cette convention et mandate Monsieur le Maire pour la signer.

9 – Avenant n° 2 à la convention relative aux travaux d'aménagement de la Place du Port :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'avenant n° 2 à la convention relative aux travaux d'aménagement de la Place du Port qui arrête définitivement le montant de la participation financière de la commune de Limeuil.

Cet avenant apporte une modification du montant du reste à verser de la commune de Limeuil en fonction du décompte définitif des travaux et du montant réel du versement des subventions. Le montant des intérêts du prêt relais est arrêté à la somme de 4 500,00 correspond aux seuls intérêts pour l'année 2016, suite à l'abandon de compétence par la communauté de communes au 1^{er} janvier 2016.

Le coût total de l'opération est définitivement arrêté à la somme de 218 140,71€. Le reste à verser par la commune de Limeuil s'élève à 40 690,50€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents accepte cet avenant et mandate Monsieur le Maire pour le signer ainsi que toutes les pièces nécessaires à la bonne marche de ce dossier.

10 – : Transfert prêt affecté à l'aménagement de la Place du Port

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays Vernois et Terroir de la Truffe souhaite que le montant du prêt de 103 000,00€ contracté pour les travaux d'aménagement de la Place du Port de Limeuil ainsi que les intérêts soient intégralement repris par la commune de Limeuil à la date d'abandon de l'exercice de l'action « Aménagement des centres-bourgs » soit au 1^{er} janvier 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 1 voix contre prend acte du transfert du prêt de 103 000,00€ à la commune de Limeuil à compter du 1^{er} janvier 2016.

Informations :

Concernant l'Affaire commune de Limeuil/Lescure, un mémoire va être déposé par Maître Françoise DUVERNEUIL.

Une réunion va avoir lieu à la mairie de Limeuil avec Mr ROLLAND de l'Agence Régionale de Santé et Monsieur LOMPECH de Véolia pour la réactualisation du profil de baignade.

Monsieur le maire va rencontrer Monsieur le Percepteur vendredi 18 décembre pour finaliser les données concernant le coût des travaux de l'assainissement pour ensuite recevoir les membres du collectif des raccordés.

Les travaux d'éclairage au lieu-dit « St Martin » sont achevés, les pylônes sont enlevés. Les travaux d'éclairage au niveau du souffleur de verre doivent commencer début janvier.

Le montant de la taxe de séjour perçu pour l'année 2015 s'élève à 16 478,78€

Le montant des parkings payants perçu pour l'année 2015 s'élève à 23 917,50€.

Un courrier a été adressé à la mairie pour la confirmation du label 1 fleur villes et villages fleuris pour la commune de Limeuil.

Une réunion pour les travaux à la Chapelle St Martin a eu lieu avec Mme Van Der Elst, architecte, les services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles, du Conseil Régional, du Conseil Départemental et Monsieur le Maire de Limeuil.

Le Maire et le conseil municipal présenteront leurs vœux aux habitants de la commune le samedi 23 janvier 2016 dans la salle du château.

Monsieur Michel FOUILLET s'est renseigné auprès de l'entreprise PAOLI pour la fourniture et la pose d'un columbarium 12 cases. Le devis s'élève à 11 720,00€ TTC pour la fourniture et la pose d'une cuve 1 place enterrée, le devis s'élève à 1 900,00€ TTC

Le secrétaire de séance
Francis MARIN

Le Maire,
Jean-Claude HERVÉ

